

Programmes 2008 - Horaires des écoles maternelles et élémentaires (A. du 9-6-2008. JO du 17-6-2008)

(Horaires calculés de manière proportionnelle.)

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1)

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements (données officielles)	Durée hebdomadaire sans prise en compte de la durée des récréations (calcul proportionnel)	Décompte proportionnel des 2 heures de récréation	Durée hebdomadaire des enseignements (approximation pragmatique)
Français	360 heures	10 heures	10 heures	50 minutes	9 h 10 min
Mathématiques	180 heures	5 heures	5 heures	25 minutes	4 h 35 min
Éducation physique et sportive	108 heures	9 heures*	3 heures	15 minutes	2 h 45 min
Langue vivante	54 heures		1 heure 30	7 minutes 30 s	1 h 20 min
Pratiques artistiques et histoire des arts	81 heures		2 heures 15	11 minutes 15 s	2 h
Découverte du monde	81 heures		2 heures 15	11 minutes 15 s	2 h
TOTAL	864 heures	24 heures	24 heures	2 heures	≈22 h

- La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.

Cycle des approfondissements (CE2 - CM1 - CM2)

Domaines disciplinaires	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements (données officielles)	Durée hebdomadaire sans prise en compte de la durée des récréations (calcul proportionnel)	Décompte proportionnel des 2 heures de récréation	Durée hebdomadaire des enseignements (approximation pragmatique)
Français	288 heures	8 heures	8 heures	40 minutes	7 h 20 min
Mathématiques	180 heures	5 heures	5 heures	25 minutes	4 h 35 min
Éducation physique et sportive	108 heures	11 heures*	3 heures	15 minutes	2 h 45 min
Langue vivante	54 heures		1 heure 30	7 minutes	1 h 20 min
Sciences expérimentales et technologie	78 heures		2 heures 10	≈11 minutes	2 h
Culture humaniste : - pratiques artistiques et histoire des arts** - histoire-géographie-instruction civique et morale	78 heures 78 heures		2 heures 10 2 heures 10	≈11 minutes ≈11 minutes	2 h 2 h
TOTAL	864 heures	24 heures	24 heures	2 heures	≈22 h

* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.

** L'enseignement annuel d'histoire des arts est de 20 heures et concerne l'ensemble des domaines disciplinaires